Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 018-211800537-20240129-02_29012024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE **Département du Cher**

Commune de CHARENTONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHARENTONNAY

Séance du 29/01/2024
Délibération n°2

Date d'affichage de la convocation : 22/01/2024

Nombre de Membres
Afférents au C.M. : 10
En exercice : 10
Présents : 8
Pouvoir : 1 (Stéphanie ROGER pour Aline MICHOT)
Votants : 9

L'an deux mil vint quatre, le vingt-neuf janvier à 19 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHARENTONNAY étant réuni au lieu ordinaire, de ses séances, à la salle du Conseil, après convocation légale en date du **22 janvier 2024**, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry DUPREZ.

Etaient présents : **ROGER Stéphanie, LACOUR Brigitte, BLANGENWITSCH Sabrina, DUPREZ Thierry, ROIG Richard, SIMON Alain, BALLAUD Thierry, ELLUIN Antoine.**
Absents excusés : **MICHOT Aline**
Absent : **SIROT Sébastien**
Secrétaire de séance : **ROGER Stéphanie**

Objet : Délibération don à la commune Parcelle SK11 lieu-dit derrière le Bois 1990m2

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail du propriétaire de la parcelle SK11 lieu-dit derrière le Bois d'une surface de 1 990 m2 dans lequel il émet le souhait d'en faire don à la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le don et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre suivent les signatures.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Thierry DUPREZ

Le secrétaire de séance

Affichage en mairie : 30/01/2024